

1. Emplacements réservés

Définition

- Les Emplacements Réservés (ER) sont repérés sur les plans conformément à la légende auxquels s'appliquent les dispositions du code de l'urbanisme et autres législations et réglementations en vigueur les concernant. La construction est interdite sur ces terrains, bâtis ou non.
- Les bénéficiaires de ces dispositions sont les collectivités publiques ou les titulaires de services publics pour l'aménagement de voirie, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général, d'espaces verts...
- Un emplacement réservé n'est pas synonyme d'urbanisation ou d'artificialisation des sols ; une collectivité délimite des terrains en emplacement réservé en vue d'informer le propriétaire actuel de son souhait d'acquérir le foncier pour y assurer une gestion publique.
- Le PLU est une première étape pour identifier le foncier à acquérir (objectif des ER) : Un emplacement réservé ne constitue en aucun cas une emprise future pour un aménagement déterminé par un relevé de géomètre. Il s'agit d'une emprise foncière que la collectivité bénéficiaire envisage d'acquérir pour réaliser un projet. Au cas par cas, parcelle par parcelle, la collectivité bénéficiaire entrera en négociation et effectuera un bornage. Ainsi, dans le cas où l'ER concerne un élément bâti ou végétal qu'il convient de conserver, le tracé définitif pourra être modifié.
- **Le droit de délaissement** : le propriétaire d'un terrain situé en Emplacement Réservé peut mettre en œuvre son droit de délaissement, dans les conditions et délais prévus à l'article L152-2 du code de l'urbanisme.
- **Après acquisition** par la collectivité bénéficiaire, les éventuels travaux ou aménagements dans ces espaces, entraînant un changement d'occupation du sol, devront préserver les paysages structurants, les fonctionnalités écologiques territoriales et limiter le moins possible l'artificialisation des sols.

Prescriptions

Intitulé	représentation graphique
Emplacements Réservés – article R151-34 du code de l'urbanisme	

La liste des Emplacements Réservés (ER)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²	Localisation
1	Élargissement de la RD 14	Département	7 m	De la RD 558 - pont de Bois jusqu'à la limite communale avec la Môle
2	Élargissement et rectification de la RD 98 et aménagement pour les modes doux	Département	15 m du giratoire du Coq jusqu'à la limite communale avec La Môle 23,50 m du giratoire du Coq jusqu'au carrefour de Font-Mourier	Du carrefour de Font Mourier à la limite de la commune de la Môle
3	Aménagement du carrefour entre la RD98 / chemin de Trémouriès	Commune	460 m²	Trémouriès
4	Poursuite de l'acquisition du foncier par le Département en vue de requalifier le carrefour de la Foux avec aménagements paysagers et modes doux	Département	78 400m²	La Foux
5	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
6	Élargissement RD 48	Département	9 m	De la limite d'agglomération au carrefour RD48 / RD14
7	Élargissement RD 61	Département	35 m depuis la Giscle jusqu'au carrefour de Font-Mourier, à partir du bord de chaussée côté Est actuel	De la RD 98 à la limite de la commune de Grimaud
8	Aménagement de l'antenne du Parcours Cyclable du Littoral (PCL)	Commune	4 m	Du carrefour de la Foux au rond-point du Coq
9	Aménagement de la piste cyclable	Département	4 m	De Port Grimaud à la limite de commune de Gassin
10	Réaménagement de la RD 98 A	Département	22,50 m	Carrefour de la Foux à limite de la commune de Gassin
11	Redressement et aménagement de l'avenue du Colombier et ancien chemin de Cogolin à Cavalaire	Commune	6 m	De l'usine de la Môle jusqu'à la RD98
12	Élargissement et aménagement du CC 2 de la Mort du Luc	Commune	10 m 8 m	Du carrefour avec la déviation de Cogolin jusqu'au site de Négresse. De Négresse jusqu'à la limite de la commune de Gassin.
13	Élargissement et aménagement du Chemin des Faïsses	Commune	6 m	De la RD 98 à la rivière « la Môle »
14	Élargissement et aménagement du CR 21 (ancien chemin du bord de la Rivière)	Commune	6 m	De la route dite de la « mort du Luc » à l'ancien chemin de Cogolin à Cavalaire

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²	Localisation
15	Élargissement et aménagement du chemin de Radasse, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	8 m	De l'ancien cimetière à la route des Mines
16	Élargissement et aménagement du chemin de l'Argentière avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m	De l'intersection du chemin de l'Argentière Notre Dame des Anges au chemin des Mines
17	Élargissement et aménagement du chemin de l'Argentière et du chemin Notre Dames des Anges, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m	Du parc d'activités de Cogolin au chemin de Radasse
18	Élargissement et aménagement du chemin de l'Hermitan	Commune	8 m	De la RD 48 au chemin du Val de Perrier
19	Élargissement d'une partie du chemin de Portonfus	Commune	6 m	Du chemin de l'Hermitan à la limite de la zone constructible
20	Élargissement et aménagement du chemin de Faucon, Magnan et Sainte Magdeleine, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	9 m 6 m	Du carrefour des 4 chemins de Radasse (limite de la zone U) à la limite de la commune de la Mole
21	Élargissement et aménagement du chemin des Mines avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	8 m	Du carrefour de Radasse jusqu'à la rue Gérard Philippe
22	Élargissement et aménagement du chemin des Mines avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	8 m 7 m	Du chemin de radasse à l'intersection du chemin de Magnan. De l'intersection à la limite de la commune de la Mole.
23	Élargissement et aménagement du chemin des Fourches avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	7 m	Du rond-point de St Jacques à l'ER 24
24	Création d'une voie de liaison entre le chemin de Vaubelette et le chemin des fourches avec antenne, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m	Quartier du Carry
25	Élargissement et aménagement du chemin de Vaubelette avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m	Quartier de Faucon
26	Création d'une liaison entre le chemin de Vaubelette et le chemin du Carry	Commune	6 m	Le Carry
27	Élargissement et aménagement du chemin du Colombier, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	9 m	Du Rond-point de Saint Jacques à la RD 98
28	Élargissement et aménagement du chemin de Trémouriès avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m 6 m	Du Rond-Point de St jacques au Chemin du Canadel. Du Chemin du Canadel à la RD 98.

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²	Localisation
29	Création d'une voie communale Rue Lou Lavandies, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	5 m	Du chemin du Carry au Chemin de Trémouries
30	Création d'une voie de liaison entre la rue des Mines et la rue du Juge Michel et création d'une plateforme	Commune	8 m 308 m²	Avenue Aragon
31	Aménagement d'un carrefour des liaisons RD 98/CR 21 et le chemin de la Mort du Luc	Commune	6 078 m²	Du Rond-Point d'Armée d'Afrique au chemin dit de la « Mort du Luc »
32	Création d'une voie chemin de Faucon - Rue du Volcan, avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	178 m²	Radasse
33	Création d'une voie de desserte de la Zone de Valensole avec aire de retournement	Commune	2765 m²	De la RD 98 à la fin de la zone d'activités de Valensole.
34	Acquisition du foncier pour un aménagement d'équipement public : bâtiments techniques communaux et entrepôts avec préservation des boisements permettant de maintenir un masque paysager depuis la RD.	Commune	2,19 ha	Zone d'activité de Valensole
35	Élargissement et aménagement du chemin du Carry avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m	Notre Dames des Salles
36	Élargissement et aménagement du chemin du Canadel avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	6 m	Lieu-dit « le Canadel »
37	Aménagement du chemin Notre Dame des Salles avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	10 m	Du chemin du Canadel au Chemin du Carry
38	Aménagement de l'avenue des Bastides	Commune	8 m	Voie de desserte du lot. sur l'avenue Colombier
39	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
40	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
41	Création d'une voie de liaison entre la rue Parmentier et le boulevard de Lattre de Tassigny	Commune	7 m	Le Village
42	Élargissement et prolongation du Chemin des Coustelins avec cheminement piéton et/ou cycles	Commune	5 m	Chemin des Coustelins
43	Création d'une liaison chemin de Radasse jusqu'au CD 48 et d'un carrefour	Commune	6 m	Les Moulins
44	Aménagement du chemin du Magnan	Commune	6 m	Faucon

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²	Localisation
45	Aménagement d'un carrefour entre l'avenue des Bastides et l'avenue du Subeiran	Commune	1 800 m²	Rue Marceau
46	Création d'une liaison entre le chemin des Rouves et l'avenue de la Cauquière	Commune	6 m	Le Carry
47	Élargissement du chemin entre la route des Mines et le chemin de l'Hermitan	Commune	6 m	L'Hermitan
48	Création d'une voie et d'un accès de secours	Commune	172 m²	Rue Henri Barbusse
49	Création d'un passage piéton reliant la place de la République à la place Victor Hugo	Commune	2 m	Entre la rue Jean Jaurès et la place Victor Hugo
50	Aménagement de l'intersection entre l'avenue Clémenceau, la rue des Muriers et la rue S. Coulet	Commune	141 m²	Le Village
51	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
52	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
53	Aménagement paysager et renaturation du Rialet, stationnement public paysager, covoiturage, avec bornes de recharge électrique	Commune	4020 m²	Rialet
54	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
55	Aménagement d'un espace public pour le marché paysan	Commune	2 150 m²	Les Marines
56	Création de bâtiments et d'équipements publics à caractère social, sportif et culturel	Commune	6 400 m²	Subeiran
57	Acquisition pour aménager un espace vert paysager et boisé	Commune	600 m²	Font Mourier
58	Acquisition pour aménager un espace vert paysager et boisé	Commune	300 m²	Font Mourier
59	Élargissement RD 48, avec cheminement piéton et/ou cycles	Communauté de Communes	9 m	Du carrefour de la RD 48/RD 558 à la limite d'agglomération
60	Aménagement paysager du carrefour de la « Pipe » RD 98/RD 558 avec aire de covoiturage, bornes de recharge électriques et préservation des boisements	Commune	5 260 m²	Le Colombier
61	Création de bâtiments et équipements publics et techniques	Commune	14 000 m²	Notre Dame des Anges

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²	Localisation
62	Acquisition du foncier de la station de pompage, du réservoir d'eau et des lits filtrants (usine de la Môle, Véolia)	Commune	9 070 m²	Les Pasquiers
63	Acquisition pour aménager un espace vert paysager et boisé	Commune	84 m²	Angle de la rue Marceau et de la rue des Vignerons
64	Extension des jardins familiaux et Création d'une aire de jeux paysagère et boisée non artificialisée	Commune	13 300 m²	Vausseruègne
65	Non affecté - ER supprimé après l'enquête publique			
66	Extension du cimetière, création d'un crématorium	Commune	3 000 m²	Vausseruègne
67	Création d'une voie douce (piéton cycle) le long de la Giscle à la zone d'activité de Saint Maur	Commune	2 m	Le long de la Giscle à la zone d'activité de Saint Maur
68	Création d'une voie douce (piéton cycle) de l'avenue Georges Clemenceau à l'impasse des Pitchouns	Commune	2 m	Centre-Ville
69	Création d'une voie douce (piéton cycle) boulevard Michelet jusqu'à la Rue Carnot	Commune	2 m	Centre-Ville
70	Création d'une voie douce (piéton cycle) de l'avenue Georges Clemenceau au rondpoint d'Afrique	Commune	2 m	Centre-Ville
71	Création d'une voie douce (piéton cycle) Rue du Peyron jusqu'à la Giscle	Commune	2 m	Centre-Ville
72	Création d'une voie douce (piéton cycle) Rue Carnot jusqu'à la Rue du Peyron	Commune	2 m	Centre-Ville
73	Création d'une voie douce (piéton cycle)	Commune	2 m	Du centre-ville à l'Argentière
74	Création d'une voie douce (piéton cycle) le long du Rialet entre la Rue Marceau et la Rue Gerard Philipe	Commune	2 m	Centre-Ville
75	Acquisition de la voie et du pont desservant le Val d'Astier	Commune	4 m	Val d'Astier